

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **11^e jour du mois de janvier 2010**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2010-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé du conseiller Alain Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée.

2010-02

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2009

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2009, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

2010-03

ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2009

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2009, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé du conseiller Alain Roy et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

- › Lettre de la Commission municipale du Québec transmettant sa décision dans la demande d'exemption de taxe de l'organisme « La Croisée des sentiers ».
- › De la Direction de l'Estrie du ministère des Transports du Québec, réponse à la demande d'accès à la route 249 dans le prolongement du boulevard Industriel.
- › De la Direction générale des finances municipales du MAMROT, lettre nous informant du dernier versement d'une aide financière accordée en 2004 pour couvrir la consolidation du déficit accumulé de 2003.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

Bobby Robidas, rue du Roi à Asbestos :

- Il remet et fait la présentation au Conseil municipal d'un document qu'il a préparé en vue d'un financement possible pour qu'il puisse participer aux Mondiaux 2010 en duathlon qui auront lieu en Écosse au début du mois de septembre 2010.

2010-04

CLUB CHASSE ET PÊCHE LAROCHELLE : CONTRIBUTION POUR JOURNÉE FAMILIALE « PLAISIRS D'HIVER »

CONSIDÉRANT la demande écrite du Club chasse et pêche Larochelle pour une contribution financière en vue de la tenue de la journée familiale « Plaisirs d'hiver » qui aura lieu le 13 février 2010;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 500 \$ est demandée pour cette activité ainsi que pour les autres activités prévues cet hiver;

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé du conseiller Jean Roy et résolu que le Conseil municipal accorde une somme de 300 \$ à titre de contribution financière à cette activité. Que le montant soit pris à même les profits du tournoi de golf du maire.

Qu'afin de permettre une plus grande participation aux activités, que la possibilité d'organiser une navette entre la 1^{re} Avenue et le Club chasse et pêche soit regardée;

Que le montant accordé n'est pas récurrent annuellement et que le Conseil municipal se réserve le droit d'accorder ou non une contribution pour les activités organisées à chaque hiver.

Adoptée.

2010-05

ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2009

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de novembre 2009, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés pour un montant de 996 337,38 \$, le tout tel que ci-après décrit :

- Administration municipale	665 060,24 \$
- Dépenses en immobilisations	331 277,14 \$
TOTAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2009:	996 337,38 \$

Adoptée.

2010-06

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-157 : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET AUTRES REDEVANCES POUR L'ANNÉE 2010

Les membres du Conseil ont reçu copie du règlement numéro 2010-157 préalablement et ont renoncé à sa lecture lors de son adoption. Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'adopter le règlement numéro 2010-157 ordonnant et décrétant l'imposition des taux de taxes et autres redevances pour l'année 2010. Qu'il soit transcrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos. Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

Abrogation de la section 2 : « Régie interne des séances du Conseil » du Règlement général numéro 2001-36

Le conseiller Jean Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il proposera ou fera proposer un règlement afin d'abroger la section 2 du règlement général de la Ville d'Asbestos, section 2 relative à la régie interne des séances du Conseil. Cette section n'a plus sa raison d'être puisque la *Loi sur les cités et villes* régit et légifère en cette matière.

2010-07

VERSEMENT A UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

CONSIDÉRANT que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la Fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) dont le siège social est situé au 485, boulevard Renault, Beauceville, Québec, G5X 3P5 pour et à l'acquit de la Ville d'Asbestos toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la Fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Ville d'Asbestos tant qu'elle ne sera pas avisée au moins soixante (60) jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la Ville d'Asbestos des sommes ainsi versées.

Adoptée.

2010-08

ARÉNA CONNIE-DION : CONTRIBUTION 2010

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est partenaire de l'Aréna Connie-Dion avec la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la décision de la Commission municipale du Québec de ne pas accorder l'exemption des taxes foncières à l'Aréna Connie-Dion, cette dernière devra payer des taxes municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos entend remettre en subvention à l'aréna le fruit des taxes municipales provenant de l'Aréna;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la contribution de la Ville d'Asbestos pour l'année 2010 à l'Aréna Connie-Dion soit de 150 000 \$ et déboursée de la façon suivante :

- Janvier :	75 000 \$	- Juin :	25 000 \$
- Avril :	25 000 \$	- Août :	25 000 \$

Que la Ville d'Asbestos remette en subvention à l'aréna 100% des taxes municipales provenant de l'Aréna.

Adoptée.

2010-09

CORRIDORS VERTS : CONTRIBUTION 2010

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé du conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos verse une contribution de 2 000 \$ à l'organisme Corridors Verts, et ce, pour l'année 2010.

Adoptée.

2010-10

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES SOURCES : BOTTIN VERT 2010

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé de la conseillère Nathalie Durocher et résolu de renouveler auprès de la Chambre de commerce et d'industrie des Sources notre publicité apparaissant dans le bottin vert, édition 2010, et ce, au coût de 434,50 \$.

Adoptée.

2010-11

TARIFICATIONS 2010 POUR TRAVAUX RELATIFS AUX CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que les tarifs pour l'année 2010 en ce qui a trait aux travaux relatifs aux conduites d'aqueduc et d'égout soient établis comme suit :

Nouvelle entrée d'eau	Tarification
¾ po. diamètre	1 500 \$
1 po. diamètre	1 600 \$
1 ½ po. diamètre	1 750 \$
2 po. diamètre	1 900 \$
Plus de 2 po. diamètre	Coût réel

Nouvelle entrée d'égout	Tarification
5 po. diamètre	1 550 \$
6 po. diamètre	1 600 \$
8 po. diamètre	1 700 \$

Nouvelle entrée d'eau avec égout 5 po.	Tarification
¾ po. diamètre	1 700 \$
1 po. diamètre	1 800 \$
1 ½ po. diamètre	1 950 \$
2 po. diamètre	2 100 \$
Plus de 2 po. diamètre	Coût réel

Ajouter 50 \$ pour remplacer l'égout de 5 po. par un de 6 po.

Ajouter 100 \$ pour remplacer l'égout de 5 po. par un de 8 po.

Services rendus	Tarification
Appel pour refoulement d'égout avec inspection télévisée	125 \$
Ouverture et fermeture entrée d'eau	50 \$
Localisation d'entrée d'eau	50 \$
Rehaussement d'entrée d'eau (moins d'un pied)	75 \$
Rehaussement d'entrée d'eau (plus d'un pied)	200 \$
Dégel d'entrée d'eau	500 \$
Localisation d'entrée d'égout	100 \$

Les travaux exécutés sur les infrastructures comprises à l'intérieur de l'emprise de la rue sont à la charge de la Ville d'Asbestos jusqu'au poteau de service inclusivement. Ces travaux sont exécutés par les employés municipaux ou son représentant autorisé et sous son contrôle. Les travaux exécutés sur les propriétés privées sont à la charge des propriétaires sous la supervision des Travaux publics. Ces travaux sont non taxables.

Tout bris ou problème sur un branchement de services situé sur une propriété privé, qui engendre des dépenses pour la Ville, seront facturés au propriétaire selon les coûts réels de la main-d'œuvre affectée aux travaux.

Adoptée.

2010-12

ENGAGEMENT DU PERSONNEL D'APPOINT POUR SESSIONS HIVER/PRINTEMPS 2010 DU SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'autoriser l'engagement du personnel d'appoint du Service des loisirs de la Ville d'Asbestos pour la tenue des sessions d'activités de l'hiver et du printemps 2010 comme suit :

NOM	FONCTION	TAUX HORAIRE	DUREE
Dufresne, Lise	Piscine Instructeur – échelon 2	15,00 \$	Du 18 janvier au 4 juin
Roy, Pascal	Instructeur de badminton	14,00 \$	Du 18 janvier au 24 mars
Turcotte, Marika	Surveillante en charge à la piscine les samedis (Sauveteur national)	14,00 \$	Les samedis du 23 janvier au 24 avril
Bourque, Audrey	Assistante-surveillante lors des bains libres	10,50 \$	Les samedis du 23 janvier au 24 avril
	Occasionnellement : Surveillante en charge à la piscine les samedis (Sauveteur national)	14,00 \$	
Séguin-Morin, Vanessa	Préposée aux entrées lors des bains libres	Salaire minimum	Du 20 janvier au 28 avril

Adoptée.

2010-13

DÉCISION POUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2009-0002

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 431, boulevard Industriel à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la demande est à l'effet de permettre un agrandissement de bâtiment en réduisant la marge de recul avant du bâtiment principal à 7 mètres plutôt que 10 mètres, tel que le prescrit le règlement de zonage no 2006-116 de la Ville d'Asbestos dans la zone 21-I.

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter la demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'accorder la dérogation mineure visant le 431, boulevard Industriel.

Adoptée.

2010-14

DÉCISION POUR LA DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 2009-0004

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 405, rue Chassé à Asbestos;

CONSIDÉRANT que pour une activité de lotissement, la demande est à l'effet de permettre la diminution de la marge latérale à 2,79 mètres plutôt que 3 mètres, tel que le prescrit le règlement de zonage numéro 2006-116 de la Ville d'Asbestos.

CONSIDÉRANT que lors d'une activité de lotissement, la demande est à l'effet également de permettre que la largeur du lot projeté soit de 23,30 mètres plutôt que 30 mètres, tel que le prescrit le règlement de lotissement numéro 2006-117 de la Ville d'Asbestos.

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil municipal d'accepter les dérogations mineures demandées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé du conseiller Jean Roy et résolu d'accorder les dérogations mineures visant l'immeuble du 405, rue Chassé à Asbestos.

Adoptée.

ABSENCE

A 20 h 15, le maire Hugues Grimard quitte son siège et la séance est présidée par la mairesse-suppléante Nathalie Durocher.

2010-15

CAMP MUSICAL D'ASBESTOS : ENTENTE DE PARTENARIAT 2010

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu de renouveler pour l'année 2010 une entente de partenariat avec le Camp musical d'Asbestos, entente couvrant un ensemble de services offerts en échange d'une participation financière de l'ordre de 9 500 \$. Que la mairesse-suppléante et la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, l'entente de partenariat 2010.

Adoptée.

PRÉSENCE

A 20 h 20, le maire Hugues Grimard reprend son siège et il préside à nouveau la séance.
Madame Durocher reprend son siège de conseillère.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Gilles Messier, rue Poitras :

- projet Les Viandes Laroche inc.

Ghislaine Leroux, Asbestos :

- contribution à Corridors Verts
- la MRC devrait contribuer.

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Serge Boislard, conseiller :

- Lettre de remerciements à monsieur Marcel Brown pour ses années où il a siégé au sein du Comité d'urbanisme de la Ville d'Asbestos
- Lettre de félicitations à l'Harmonie d'Asbestos.

Madame Nicole Forgues, conseillère :

- Relais pour la vie le 12 juin 2010
- Brunch de la fondation à Saint-Georges de Windsor.

Monsieur Hugues Grimard, maire :

- Demande de collaboration des citoyens pour le déneigement.

2010-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Nicole Forgues propose la levée de la séance à 20 h 25.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

**GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-SUPPLÉANT**

NATHALIE DUROCHER, MAIRESSE-SUPPLÉANTE

/lg